

Lettres de Libre Flot depuis le Quartier d'Isolement de Bois d'Arcy.

Libre Flot prend le temps de décrire les conditions de « torture blanche » qu'il subit à cause de l'isolement carcéral (seul en cellule, 23h/jour), mais aussi toute la corruption et autres violations de droits humains qu'il subit pour avoir combattu contre Daesh auprès des révolutionnaires kurdes (YPG) en 2018.

Après 14 mois de ce régime carcéral violent, il a entamé une grève de la faim le 27 février 2022 pour exiger sa liberté conditionnelle, approuvée par une « enquête de faisabilité » réalisée par les Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation (SPIP).

La torture est définie par les Nations Unies comme :



« Tout acte par lequel une douleur ou des souffrances aiguës, physiques ou mentales, sont intentionnellement infligées à une personne ; par un agent de la fonction publique ou avec son consentement ; dans le but d'obtenir des renseignements ou des « aveux », de la punir, de l'intimider ou de faire pression sur elle. »

Or, le maintien à l'isolement de Libre Flot « ***a été décidé dès le premier jour par des personnes très haut placées*** » selon les mots du chef de détention de Bois d'Arcy et ont pour objectif de lui ôter ses capacités à se défendre face aux accusations qui lui sont faites.

Lettre d'avril 2021.

Pour moi qui ai vécu la majeure partie de ma vie de manière collective, j'avais pourtant récemment accepté les bienfaits de courtes périodes de solitude. En disant cela, j'ai comme un arrière-goût âpre dans la bouche tant mes semblables me manquent. Ce sentiment n'est pourtant pas justifié mais provient de l'amalgame dont, dans ce contexte, j'ai du mal à me séparer, entre solitude et régime d'isolement. Il m'est pourtant simple de constater que l'isolement est à la solitude ce que la lobotomie est à la méditation.

L'être humain étant un animal grégaire, le lien social est pour lui-elle un besoin vital. L'isolement s'apparente donc à de la torture. Non pas une torture physique existant par un fait ou un acte, mais une torture plus pernicieuse, invisible, permanente existant par cette absence continue. Les seules personnes que l'on entrecroise brièvement, avec qui on se dit réciproquement des "bonjour", des "tenez", des "merci" sont les surveillant.es. Tout est dans l'énoncé ! Aussi cordiales, polies et arrangeantes que peuvent être ces personnes (ce qui n'est pas forcément le cas partout et tout le temps), les surveillant.es, comme le nom l'indique, ne sont pas nos pair.es, ielles sont nos preneur.euses d'otage dont les seules revendications sont vénales (les salaires). S'attacher à cet ersatz de rapports sociaux, que je ne puis et ne veux me résigner à abandonner, soit dit en passant, se rapproche plus du syndrome de Stockholm qu'autre chose.

Contrairement aux responsables de ma présence ici (DGSI, juge d'instruction, juge des libertés) qui ne voient que l'ennemi fantasmé qu'ils montent de toutes pièces, je ne peux m'empêcher de voir la femme ou l'homme derrière le statut, derrière le ou la maton.ne. Je ne suis pas manichéen et, sans vouloir excuser leur rôle dans la mécanique répressive, je ne puis, une fois encore, m'empêcher d'"empathiser". Je me demande quelles sont leurs parcours de vie, ce qui les a amené.es là, à maintenir des êtres vivants enfermés. Je regarde aussi bien le maillon que la chaîne dans laquelle il s'est lui-même imbriqué. Soumise aux mêmes logiques capitalistes de rentabilité économique que la société, l'administration pénitentiaire tire sur la chaîne, augmentant ainsi la pression exercée sur chacun de ses maillons. Cependant, je ne m'abuse pas moi-même à la façon d'un prestidigitateur me faisant regarder à gauche quand ça se passe à droite. En écoutant le maillon se plaindre, je n'en oublie pas pour autant que c'est autour du cou des enfermés.es que la chaîne se tend.

En isolement, ne pouvant sortir de sa cellule qu'accompagné par un gradé et un.e ou deux surveillant.es, on se sent tel un chien dans un chenil, en totale dépendance de la disponibilité de ses gardien.nes. Par conséquent les créneaux horaires de nos rares sorties doivent s'adapter malgré nous, selon les flux plus ou moins tendus de leur planning. Cela nous impose à être toujours prêt.es, sur le qui-vive ou au contraire être prêt.es pour rien et attendre sans rien pouvoir faire. Il est très courant de poireauter à la douche avant de pouvoir regagner sa cellule, parfois plus d'une demi-heure et, au moins une fois, cinquante minutes.

Quant à l'espace anxiogène qu'est la promenade individuelle, boîte bétonnée où les 20m² trouant le béton au-dessus de nos têtes sont recouverts de multiples grilles et barbelés, le temps y est long, lorsqu'il grêle et qu'après l'heure autorisée et suffisante, il nous est impossible d'appeler les surveillant.es et que nous attendons sans savoir quand nous pourrions regagner le chauffage de notre cellule. A se demander si ce n'est pas pour nous décourager d'y retourner et de rester dans nos cellules, limitant ainsi le travail des surveillant.es. Au contraire, il y a de la frustration et des créneaux raccourcis. Lorsque, par exemple, la session d'une demi-heure de sport est amputée de 5 minutes, juste avant le sprint final. Cela peut paraître anodin, mais pour qui ce sprint est l'apothéose, l'exaltation ultime du seul et unique mouvement, de la seule et unique dépense physique de la journée, cette privation a le goût malheureux du pain ôté de la bouche.

Avec le retour du soleil, il y a plus de monde qui sort lors des promenades. Les vraies promenades, dans les cours où les gens ne sont pas seul.es. Je les observe. Eux ne peuvent pas me voir à cause de la quadruple dose de barreaux et de caillebotis de ma fenêtre. Ils font du sport collectivement en petits groupes. Je les envie, ils sont vivants, ils PARLENT, ils CRIENT, ils RIENT, ils se motivent les uns les autres, bref, eux ils existent. Je pense que nous construisons notre vision de soi par ce que nous renvoient les autres, mais comment exister quand il n'y a pas d'autres ? Quand les autres ne nous voient même pas ? L'isolement aurait-il pour but l'annihilation de soi ? Avant même d'être jugé, je devrais cesser d'exister ? Et comment répondre à un juge quand on m'extrait et, comme tout juste accouché du néant, on me presse dans un dédale de questions s'apparentant à d'innombrables chausse-trappes ?

On pourrait se dire que ça va quoi, qu'il y a les parloirs, oui c'est vrai, encore heureux. Ces brefs répis permettent de voir des visages familiers et bienveillants et apportent une bouffée d'air frais. Mais les parloirs sont très courts, une demi-heure. Je ne peux qu'imaginer l'impact psychologique sur mes proches, venant de

l'extérieur, passant sas, fouilles, verrous, attentes, etc... Pour finalement se retrouver en face de moi dans une micro boîte, séparé.es les un.es des autres par un plexiglas. De mon côté, je passe, sans transition, de la stase cérébrale léthargique au "contact" humain sans temps d'adaptation et de toute façon on n'a pas le temps ! TOP CHRONO! Tout est à la course, entre discussions techniques de l'administratif, des besoins matériels, des procédures, etc... On abrège nos sujets pour économiser le temps. N'ayant pas de vie, je n'ai rien à raconter mais je n'ai pas le temps de le faire ! On court dans tous les sens mais on ne va nulle part et déjà le parler est fini. Je ne peux ressentir qu'une certaine frustration et imaginer celle de ceux qui ont fait le trajet aller-retour pour si peu. Ceux qui ont pris une journée complète, la moitié d'un week-end pour une demi-heure insatisfaisante.

Pour ce qui est des parloirs prolongés d'une heure, covid oblige, ils sont annulés pour cause sanitaire. Franchement, quel est le rapport ? Le covid a le dos le plus large que le monde ait connu. Depuis le 8 décembre, presque 3 mois, je ne parle plus, je n'ai personne à qui parler (bien sur il y a les parloirs). Du coup, la pensée ne se transformant pas en parole et donc ne recevant pas de retour, n'arrive pas à se moduler, à se matérialiser, elle devient insaisissable, comme un brouillard confus. C'est comme une grosse boîte de lego renversée mais qu'on ne sache plus comment on emboîte deux pièces. J'ai l'impression d'être abêti, comme en état de choc, la capacité de penser m'aurait été retirée.

Écrire ce texte me prend plus d'une semaine et de nombreux maux de tête. Non, le covid n'a pas la carrure pour cela, j'ai été testé négatif durant cette période, donc l'isolement en est bien la cause. L'on dit que le propre de l'homme (et de la femme) est le rire. Mais seul.e, sans contact humain, le rire est impossible, l'isolement nous retire le droit à notre humanité. Pour garantir son humanité, devrait-on rire seul.e? Serait-ce s'adapter à cette situation ? Mais rire seul.e, pour certaines personnes, cela s'apparente à la folie et la folie, pour d'autres, mérite l'enfermement. Devrait-on enfermer les gent.es pour les conséquences de leur enfermement ? Je sais que ce n'est pas une idée nouvelle, mais les gens décidant de l'enfermement, de l'isolement ou des situations de détention des personnes, qu'elles soient condamnées ou présumées innocentes,devraient savoir à quoi ça correspond concrètement. Un juge donnant une peine me fait l'impression d'un multimilliardaire discutant au sujet du prix du pain.

(Je n'ai pas le temps d'écrire sur l'impact des continuel contrôles par l'œilleton de la porte. Contrôles de jour, apportant un sentiment d'être constamment épié et, de nuit, avec allumage de lumière, qui favorisent un sommeil, ô combien, continu et réparateur...)

Libre Flot.

Lettre de juin 2021.

Cela fait désormais depuis plus d'un mois et demi que l'envie de réécrire à propos de l'isolement me titille mais je n'arrive pas à m'y mettre, **je n'arrive pas à me concentrer suffisamment**. Soit **mon esprit s'évapore dans le néant comme un petit nuage, soit il se condense en une sorte de mélasse si épaisse qu'elle bloque tout dans mon cerveau et me file des maux de tête**. Bien que la première puisse être plus douce (comme être drogué jusqu'à l'abrutissement et l'hébétude), ces deux situations amènent un sentiment douloureux. En effet constater sa **perte de capacité intellectuelle** et assister à sa propre **décrépitude** sont d'une violence totale particulière. C'est dans cette condition mentale que je m'attelle à l'élaboration de ce texte.

La volonté de faire comme une mise à jour de la situation vient du constat brutal de son **aggravation**. De **nouveaux symptômes apparaissent tandis que les anciens s'accroissent et s'empirent** sans qu'on y prête attention. Lorsque l'on se rend compte d'avoir complètement oublié que deux de ses ami.es (co-inculpé.es) avaient été mis.es en liberté (sous contrainte judiciaire), alors que ce fut la seule bonne nouvelle depuis son enfermement, c'est un véritable électrochoc. **Le cerveau commence sérieusement à dérailler. Les problèmes de concentration, les difficultés à construire sa pensée, l'hébétude, la perte de repères temporels, les maux de tête, les vertiges, tous ces symptômes déjà énoncés précédemment, loin de disparaître avec le temps, se sont amplifiés et généralisés**, ils sont devenus monnaie courante ou normalité. Mais à ceux là il faut en ajouter d'autres. Avant de les citer il faut comprendre quelque chose : à chaque fois qu'un nouveau symptôme, qu'un nouveau mal apparaît, on se dit que c'est temporaire, on attend que ça passe. Mais non ! Chaque nouveau mal

qui pointe le bout de son nez n'est plus qu'un aperçu de ce qui va s'installer dans le long terme et devenir de plus en plus présent. Ces nouveaux « compagnons » sont donc :

La perte de mémoire, tellement à l'ouest, sans aucun échange avec les gens ni aucun stimuli, les choses ne s'impriment plus. Les informations lors des coups de fil, des parloirs, des lectures, rentrent et ressortent sans laisser de traces ou à peine une vague sensation de quelque chose d'impalpable. C'est bien simple, si je ne note pas immédiatement mes horaires de sport et d'opprimade de la journée, dans la minute qui suit, impossible de s'en souvenir...

En plus de cela, il y a **les troubles visuels** : il est désormais impossible de voir un sol droit, de niveau. Les sols penchent dans tous les sens en même temps et jamais les mêmes. On pourrait s'amuser à essayer de deviner de quel côté irait une balle si on la passait au sol, aucun des cotés serait étonnant. Mais bon, elles sont interdites, même les DIT... rusé.es !

Un autre symptôme des plus inquiétants est celui de la **forte pression thoracique accompagnée d'une douleur aiguë au cœur**, comme une pointe plantée en son sein. L'impression que le cœur bat non pas plus vite, mais plus fort comme s'il voulait sortir de la poitrine ainsi qu'un sentiment de fièvre et ce, même pendant les moments de relaxation, qui sont les sessions de tai-chi-chuan ou de méditation. Cette douleur dura un mois complet de manière permanente, non stop avant qu'elle ne s'éloigne, pour revenir de temps à autre me rendre des visites inopinées.

Mais aussi, **le problème d'accès à son propre cerveau**. C'est devenu courant, lorsque quelqu'un évoque un sujet ou un autre, de savoir avoir des connaissances à ce propos mais de ne pas y avoir accès, le lien pour y parvenir est rompu, ça connecte pas. Erreur 404 d'aucuns diraient... Et la peur s'insinue, et si ce n'était pas le chemin qu'on ne retrouve plus, et si c'était son savoir qui s'effiloçait et disparaissait ?

A toutes ces choses là s'ajoutent, comme dit plus haut, le constat de cette situation qui en lui même induit son lot de souffrance psychologique.

Mais alors que fait-on ? S'inquiéter, demander à voir un médecin ? Oui mais **en isolement c'est très compliqué d'aller dans l'aile médicale**. On peut rétorquer qu'un médecin passe deux fois par semaine en C4 (quartier d'isolement du centre pénitentiaire de Bois d'Arcy). Oui mais en super speed, dans le couloir avec les surveillant.es, **sans possibilités de garantir un semblant de secret médical et avec juste le temps de prendre trois notes et nous refourguer du doliprane** en glissant qu'ici (en quartier d'isolement) c'est propice aux mots de tête. Avoir un rendez-vous n'est pas toujours aisé mais plus dur encore est que l'on y soit emmené.

Pour sortir du C4 toute la zone de détention doit être bloquée, ce qui entrave le fonctionnement de la prison. Lors du déplacement tout doit être clos et inaccessible, même à la vue, ce doit être une certitude de ne pouvoir ni voir ni être vu par un autre détenu. Le fait de devoir être accompagné d'un.e gradé.e et d'un.e surveillant.e durant tout le trajet et le temps du rendez-vous complique la logistique de leur journée et nécessite plus de personnel. Il est donc tout bonnement plus simple de laisser le détenu à son espoir qui s'égraine au rythme des minutes de sa montre jusqu'au moment où il se rend compte qu'il n'ira pas à son rendez-vous attendu de longue date.

Pour ma part, **par deux fois mon rendez-vous dentiste a été repoussé car on ne m'y a pas emmené alors que le dentiste et moi-même étions tous deux dans l'attente**. Depuis début février **je demande à être suivi par un.e psychologue**, en cette fin juin¹, toujours rien à l'horizon. Mon rendez-vous médecin généraliste a pu avoir lieu **après un mois de demandes répétées mais surtout grâce à l'intervention de mes avocat.es**.

La docteur m'a affirmé oralement que ce dont je me plaignais était causé par la condition d'isolement, que c'était normal dans cette situation et que ça passerait quand je sortirai et ce sans toutefois me donner un certificat médical allant dans ce sens²... J'en déduis que tous.tes les isolé.es subissent les mêmes troubles et que ces souffrances sont banalisées, « c'est normal, ça passera ». C'est comme si on ne prenait pas en compte les graves atteintes physiques et mentales, comme si on me disait « tu souffres, on s'en fout c'est pas grave ».

1 La situation est toujours la même en octobre 2021.

2 Lors de l'audience de renouvellement de l'isolement au bout de 6 mois il est demandé au médecin de fournir un avis médical, ainsi qu'au SPIP de fournir un avis sur le comportement.

Et bien si c'est grave et quand bien même ça passerait à ma sortie, non, ce n'est pas normal de subir ça. Ne pas faire de certificat médical c'est participer à l'existence de ces faits, **se rendre complice de la torture subie**. Ce qui est intéressant de voir c'est que la mise en isolement crée des **troubles psychiques et physiques** qui ne peuvent être suivis correctement dû au fait que l'on soit en isolement. C'est le serpent qui se mord la queue, la spirale infernale. C'est un tel non-sens qu'il est difficile de croire que ce soit un accident.

Désormais, un « système » a été mis en place, censé m'assurer que je puisse accéder à mes rendez-vous, à voir ce que cela donnera car l'occasion ne s'est pas encore présentée de le mettre en pratique.

Ceci est un luxe obtenu du fait que je suis un relou quant à mes droits, ou comme dirait la direction : « exigeant sur mes conditions de détention ». Mais ici **le respect des droits des détenus est à gratter, il ne s'applique pas automatiquement** et en appeler au bon sens avec courtoisie pour qu'il existe, c'est comme faire sa miction dans un violon. **Le régime végétarien, plus ou moins effectif, ne le fût qu'après avoir cité les articles de loi et menacé de faire intervenir mes avocat.es**. Le problème de la hi-fi et des rendez-vous médicaux, de même : « avocat.es » ! Alors voila, pour le « qu'est ce qu'on dit ? » qu'on rabâche aux mômes, ici c'est pas « merci » ou « s'il vous plaît » mais « avocat.es ! » Bien que pas étonnant, c'est affligeant de constater que l'administration pénitentiaire (AP) impose un rapport antagoniste, que tout doive se gérer sous l'angle d'un rapport de force.

Je me sais privilégié à cet égard, j'ai deux avocat.es déterminé.es à ce que mes droits soient respectés. Un luxe énorme dont bien peu ici, je suppose, peuvent se vanter. Privilégié aussi de maîtriser un tant soi peu la langue française et sa lecture-écriture afin de pouvoir exprimer clairement mes revendications et pouvant justifier de leur légitimité. Car bien que l'on puisse faire des réclamations aux surveillant.es pour certaines choses, le protocole officiel et le seul reconnu est l'écrit. Je n'ose imaginer le calvaire pour ceux qui ne parlent pas la langue ou qui ont des difficultés vis à vis de sa pratique écrite et qui bien évidemment ne peuvent, en isolement, demander un coup de main à un.e codétenu.e. L'AP étant comme son nom l'indique, une administration avec tout ce que cela implique, la patience acquise avec le temps n'est pas la moindre des qualités, tout comme la capacité à s'adapter à ce système protocolaire. Je me demande comment une personne non soutenue par un.e avocat.e, ne maîtrisant pas bien la langue, peut faire entendre ses droits et ne pas perdre patience. **Et si perte de patience il y a, en cas de baffouement des droits comment cela finit-il ? Quelles dérives et quelles conséquences ? Ne le savons-nous pas déjà ?**

Le **moral évolue en dents de scie** avec des moments de quasi-euphorie (ce qui n'est pas forcément rassurant) jusqu'à la **démoralisation** et une **totale démotivation**, et ce sans que rien ne se soit passé et que rien ne justifie ces sautes d'humeur. La **situation psychique est instable**, je me réjouis quand tout va « bien », tout en redoutant le creux de la vague qui implacablement se profile. En plus des proches qui se démènent pour m'offrir un parloir hebdomadaire, mon meilleur soutien est le soleil (bien qu'il commence à transformer la taule en fournaise). Je reste encore impressionné de constater à quel point les conditions météorologiques influencent mon état mental (météo : dépression le long des côtes mais chaud à l'intérieur des terres...)

Pour tenir bon je ne me tourne pas vers l'avenir, je n'image rien de positif de peur d'être déçu et de subir un ascenseur émotionnel. Pas d'espoir, pas de déception. Je ne me projette donc pas et vis au jour le jour, répétant inlassablement ma routine. Une routine rigoureuse entre entretien physique, développement intellectuel et apaisement psychologique me donnant un cadre, une prise sur moi-même. L'autodiscipline est la seule chose qui demeure quand plus rien d'autre ne reste. Une autre technique pour garder le sourire : se mentir éhonteusement sur sa situation. Une légère différence dans la nouvelle cellule ? Waouh ! Elle est trop géniale De la bouffe industrielle ? Cool ! Si on y met du curcuma, du sel, du ras-el-hanout, du curry, des herbes de Provence, du cumin et de la harissa, c'est mon repas favori ! L'eau de la douche est chaude ? Elle est relaxante ! Elle est froide ? Elle est vivifiante. Ne pas voir le verre à moitié vide mais au deux-tiers plein...

Alors il me manque (ou pas) que les confettis et les paillettes quand les proches déposent un CD nickel, un bouquin trop intéressant, un manuel de taï-chi-chuan ou de langue bien chiadé... Pîroz be !

En changeant de cellule, on s'aperçoit à quel point l'on doit réapprendre les sons. Inconsciemment, on intègre tout les sons de la course. Suivant la résonance des pas, les échos des voix, les roulements des chariots, le glissement des œilletons, le tintement des clés, les bips du portique de sécurité, les ouvertures et fermetures

des portes, on devine ce qui s'y passe. Il est alors possible d'anticiper le moment où les surveillant.es arrivent à sa porte. Cela peut paraître anodin, mais selon moi, il est très important de ne pas être surpris. Ne pas être surpris signifie anticiper le bruit ultra-sec et brutal des loquets et verrous. Se faire surprendre par ce son fait sursauter, donne un à-coup au cœur, une montée de stress et ce sans raison, c'est biologique, animal dirais-je. J'ai l'image en tête de la biche ou de la gazelle aux aguets, les oreilles attentives afin de ne pas être victime de la prédation. Bien que consciemment rien ne justifie un tel sentiment et que, à titre personnel, je n'ai aucun comportement agressif ou abus à déplorer de la part des surveillants. Je ne peux m'empêcher, comme un devoir vital, un instinct de survie, d'être toujours prêt, d'être **toujours sur le qui-vive**. Comme une manière de prendre possession de son territoire, de contrôler son espace ! Cela est sûrement dû au fait que bien que nos relations soient courtoises, elles ne seront jamais amicales et les surveillant.es ne seront toujours que des maillons de la chaîne de mon oppression.

La dernière fois³, je n'avais pas trop évoqué les œillets qui permettent de zyeuter les détenus au travers de la porte. Entre temps, ils y ont rajouté des grilles, ici aussi... Comme s'il y en avait pas déjà assez... Cela ne permet pas de nous observer sans qu'on le sache, car comme dit, on entend, cela ne sert qu'à isoler encore plus des êtres humains. Là où autrefois apparaissait un œil (image assez perturbante voire cosmique, soit dit en passant) il n'y a plus rien. Plus de lien visuel entre soi et « l'œil », uniquement le son (bientôt plus rien), encore un petit pas vers la déshumanisation de l'environnement carcéral. Ces contrôles s'effectuent toutes les deux heures environs, jour et nuit. Durant la journée, il faut donner signe de vie, sinon ça cogne à la porte, donc se réveiller si c'est le moment sieste. La nuit le contrôle est accompagné inévitablement de l'allumage des lumières (d'une durée plus longue suivant son auteur.ice). Les nuits où je dors très bien, je ne suis réveillé qu'une fois, sinon...

Le plus pernicious dans l'isolement est de rendre le réel irréel. Étant donné que l'on est en permanence seul.e avec soi-même, avec ses propres pensées comme unique interaction, **le monde réel ne se matérialise pas**, les proches relatent un monde qui semble imaginaire (celui de l'extérieur) lors de moments qui, une fois terminés, semblent n'avoir été qu'un songe (les parloirs). La seule réalité (pathétique), c'est cette cellule, ces livres, ces salles des spores (hihi), cette douche, cette « pseudo-promenade » individuelle. Même les autres détenus dans les (vraies) promenades que l'on aperçoit au travers des grilles de sa cage semblent être dans un autre univers. On apprend ce qui se passe dehors, on est informé.e de ce qui nous touche sans pour autant le vivre, le ressentir.

Apprendre la mort d'un.e ami.e affecte d'une manière si perplexe qu'il est impossible de le définir clairement. Tant de sentiments surgissent en même temps, ceux normaux, une tristesse profonde, le choc, l'incompréhension, mais cela se mêle à un **sentiment d'irréalité**. Bien que l'on sache la cruelle véracité de cette terrible perte, elle semble n'être qu'un cauchemar lointain. Ne participant pas aux obsèques, il n'y a pas de partage à ce moment-là avec les autres personnes qui l'ont aimé.e. Ni même ma possibilité de se confier à un autre détenu. À cela s'ajoute la nécessité de tenir le coup. Combat permanent pour ne pas sombrer, qui ne nous laisse pas le « loisir » de se laisser aller complètement à sa douleur, à son deuil. Les visites étant les uniques et très courts bols d'air frais, elles sont plutôt focalisées sur ce qui apporte de la joie et les sujets douloureux sont volontairement limités ou omis. Une fois encore, les sentiments et les émotions sont, par une sorte de mécanisme de survie, bloqués, relégués à plus tard, à la sortie... Combien de ces événements ont ils été amassés depuis le début de l'isolement ? Quel bagage émotionnel se trimballe-t-on ? Comment gérer lorsqu'on sortira ? Que se passe-t-il si ce « bagage » craque plus tôt ? Oups... question(s) à remettre dans le sac.

Cette réalité se limite à un espace si restreint qu'on en devient égocentré. Je me souviens avoir pensé à abrégé un récit intéressant qu'un.e proche me relatait car j'avais besoin de partager des choses d'une futilité extrême (mais qui font mon quotidien). Futilité bien souvent très (pathétiquement) matérielle.

En restant sur ma situation et mon isolement, il est « amusant » de constater le **non-respect par l'AP de leurs lois**. La circulaire du 14 avril 2011 stipule, en résumé, que l'on ne peut être placé en isolement pour les faits que l'on nous reproche (ou pour lesquels quelqu'un.e a été condamné). La raison doit être un comportement dit

3 Voir lettre d'avril 2021 publiée dans *L'Envolée* N°53 et sur le blog ici : <https://soutienauxinculpésdu8decembre.noblogs.org/post/2021/06/03/lettre-de-libre-flot/>

« inadapté » ou « dangereux ». Malgré cela **la direction de la taule m'a imposée pendant six mois et a obtenu la prolongation de l'isolement en disant très clairement qu'elle se basait uniquement sur les faits reprochés et qu'elle reconnaissait que mon comportement n'a posé aucun problème.** Donc, sans aucune gêne, on bafoue les droits d'une personne et on lui applique la torture dite « blanche »... Tranquille !

Tenir le coup par ce qu'il n'y pas le choix, tenir le coup par respect pour soi et pour les sien.nes, tenir le coup grâce aux soutiens des proches : familles, ami.es, camarades. Merci à elleux pour ce soutien sans faille. Merci aussi à ceux que je ne connais pas et qui m'ont honoré du leur.

Notes :

Ce texte n'a pas vocation à expliquer le fonctionnement carcéral ni la prétention d'être représentatif de ce qu'est la vie en quartier d'isolement. Il n'a encore moins la prétention de théoriser les mécanismes officiels et officieux, les « outils » répressifs utilisés pour briser ou réduire la détermination des détenus, certain.es l'ont déjà fait avec extrêmement de brio. Ce texte n'a de valeur que pour ce qu'il est : un témoignage d'une personne particulière, à un moment donné, dans un lieu précis, ni plus ni moins.

J'espère que le passage maîtrise de la langue française, lecture, écriture ne fait pas prétentieux, genre « je cause trop bien », ce n'est pas le but. L'idée est que si tu causes pas français ou si tu galères à la lecture-écriture bah t'es dans la merde pour faire valoir tes droits ! Est ce clair ou je me suis foiré ? Dois-je le refaire ?

Hier il fut refusé à ma mère de déposer livres et CDs, soi-disant elle n'avait pas l'autorisation. Erreur d'un.e débutant.e ? Punition indirecte ? Beaucoup de galères au niveau des colis pendant tout l'été qui je l'espère seront bientôt réglées.⁴

Aujourd'hui en date du 6 septembre et après plusieurs demandes, un certificat médical où seulement la perte de mémoire et la douleur thoracique inscrites dessus fut délivré et toujours pas de psychologues.

Libre Flot.

Deux lettres du 31 décembre 2021.

Salut salut, un petit coucou pour vous donner quelques nouvelles.

Après des mois de plaintes répétées à propos de **douleurs articulaires**, on m'a refilé un rdv avec un.e kiné, puis un autre (puisque le premier n'a pas eu lieu) et j'espère en avoir un autre bientôt, puisque le second n'a pas eu lieu non plus. La cause ? Je suis au QI. Et le dentiste ? Merci au sentiment de culpabilité! Je m'explique.

Comme d'hab j'ai rendez-vous, les surveillant.es et le.a gradé.e sont au courant et je ne vois rien venir. Le matin je vais à l'oppriménade du QI (c'est dans le même couloir) en précisant « si le.a dentiste appelle, vous me sortez et vous m'y emmenez » -« oui oui! » Début d'après midi, on m'emmène à la salle de sport, je précise « si le.a dentiste appelle, vous me sortez et vous m'y emmenez ». A ce moment là, le.a gradé.e me dit que le rendez-vous n'aura pas lieu, que le.a dentiste ne peut pas me recevoir. Dépité, ça doit se voir un peu sur ma tronche, je lui dit que c'est comme d'habitude, que **mes rendez-vous sont toujours repoussés.** Celui ci, **depuis 4 mois**, qu'hier encore celui du kiné aussi. Et là je découvre sur son visage comme un malaise (mal à l'aise), un air un peu gêné, comme une once d'empathie mêlée à de la culpabilité.

Je finis le sport, iel me dit qu'iel a rappelé le.a dentiste, qu'iel a fait pression pour que mon rendez-vous soit honoré. Oui oui, c'est un peu gros, iel en fait trop, c'est pas crédible. Quelques minutes

⁴ Désormais et suite à des changements dans le fonctionnement de la taule, notre ami doit demander des autorisations pour chaque livre ou CD qui lui est déposé au colis et qui doivent être inspectés par le chef de la détention.

après, j'apprends par le personnel médical que mon rendez-vous était ce matin et que le personnel de l'AP (c'était le.a même gradé.e de ce matin) **avait déclaré que je n'irai pas à mon rendez-vous**. Bon évidemment, comme mon rdv qui devait être le dernier ne s'est pas déroulé au moment prévu, ça foutait la merde à l'UCSA. Et suite à un cognage de porte et un échange non verbal que je n'ai pas pu voir à cause de ma posture, ma consultation s'est finie plus vite que prévu (selon ma perception) et un autre rdv m'a été redonné. Bon en tout cas, là où j'avais le plus mal ça a été rebouché.

Donc oui, je remercie le sentiment de culpabilité, car **ce n'est hélas pas étrange que des personnes, pour en faire le moins possible, annulent les soins des personnes isolées**. Encore moins étrange qu'on sait que ce/cette même gradé.e (peut-être pour éviter le surmenage?) a tendance à « oublier » d'emmener les personnes en opprimenade, ou **en les oubliant dedans, ou en les oubliant dans la salle de sport, ou en les oubliant dans la douche**. Comme si l'enfermement en régime d'isolement n'était pas suffisant, il faudrait encore nous faire galérer toute la journée à poireauter. C'est vrai qu'on est chiant à vouloir profiter de tous ces fantastiques bienfaits et des nombreuses activités auxquelles on a le droit: on veut sortir, rentrer, se dépenser, se laver, et même retourner s'instruire en cellule. Mince, cela l'oblige à faire son travail. Peut être que iel en nous faisant subir ces « **attentes abusives** » espère qu'on se lasse et reste enfermés en cellule 24h sur 24 pour lui permettre de se tourner les pouces ? Raté.

Sinon, lundi dernier j'ai pu constater le retour des **plexiglass au parloir**. Au moins il n'y a plus cette table qui prend toute la place. D'ailleurs en lisant certains témoignages d'autres détenus dans L'Envolée il est question d'intimité lors des parloirs. Ici, à Bois L'arsouille, **d'intimité il n'y en a point**. Les parloirs d'architecture panoptique sont vitrés des deux cotés où circulent en permanence plusieurs surveillants.tes qui nous épient sans cesse.

Je termine cette lettre là pour qu'elle parte ce matin, je vous écoute ce soir (sûrement une émission enregistrée).

**Merci à vous pour votre soutien.
Courage à toutes et tous les enfermés.es et leurs proches.**

**Salutations et respect,
Libre Flot.**

Après 4 mois de plaintes répétées à propos de **douleurs généralisées aux articulations**, j'ai enfin, après trois rdv repoussés, vu le kiné. Verdict: c'est normal dans ces conditions! Étrangement, c'est toujours et encore la même rengaine, quels que soient mes maux.

Mes **maux de tête semi permanents**? C'est normal dans ces conditions qu'est l'isolement. Mes **pertes de mémoire**, mon **incapacité de concentration**, la **perte de repères spatio-temporels**, mes **douleurs cardiaques**, mon **oppression thoracique**, mes **troubles visuels**, mes **vertiges**, mon **hébétude**, etc. Pareil. « C'est normal, au vu de mes conditions de détention. »

Dans un environnement normal, et même en détention classique, subir l'ensemble de ces maux n'est pas considéré comme chose normale. Y introduire le facteur « Quartier d'isolement » ne la rend pas plus normale. Tout comme ce que l'on dit avant un « mais... » n'a pas vraiment de sens. (« Je suis pas... mais... ») Définir quelque chose de normal, mais uniquement sous des conditions spécifique, ôte automatiquement toute notion de normalité. On ne peut dès lors plus parler de conséquences logiques ou de réaction systématique. Si le fait d'obtenir les mêmes résultats, en prenant n'importe quelle personne et en la plaçant dans une cellule 22 ou 23 heures par jour sans interactions sociales,

est considéré par les médecins de l'UCSA comme « normal au vu des conditions de détention en isolement », cela veut en fait dire que ces conséquences subies par la majorité des personnes en QI sont donc bien des réactions systémiques et **sont aussi très bien connues**. L'utilisation mensongère du terme « normal » associé au « dans ces conditions » est en fait un euphémisme ayant pour but de masquer la vérité toute simple qui est que **la détention en QI provoque de graves souffrances aux individus**. Souffrances tant **physiques, cérébrales** et **psychologiques** qui, étant connues et systématiques, sont donc acceptées et voulues par l'Admin Pen ou ses commanditaires. **C'est ce que l'on appelle de la torture**.

Le personnel médical, lorsqu'il abuse volontairement de cet euphémisme fallacieux pour éviter d'énoncer la vérité qu'il connaît, n'œuvre plus à la santé de ses patients mais leur ment, les trompe, couvrant ainsi les méfaits de l'Admin Pen et lui permettent ainsi le maintien en isolement, ce qui dégrade profondément les individus. **L'UCSA se rend donc complice de cette torture**. Mais bon, on ne mord pas la main qui, même indirectement, nous nourrit. L'utilisation normale d'un euphémisme médical pour une torture carcérale.

PS: hé oui j'veus ai encore glissé quelques phrases à rallonge, vous allez kiffer pour une lecture à voix haute! hihi non c'est promis c'est pas du sadisme 😊

Lettre du 13 janvier 2022.

Salut à tous et toutes!

Juste un petit coucou pour vous partager une réflexion sur le langage utilisé par l'UCSA pour dédouaner l'Administration Pénitentiaire des conditions inacceptables de la détention en QI. N'ayant pas envie de passer 15 ans dessus, et d'ailleurs **l'écriture devenant de plus en plus difficile**, la forme de ce bref texte peut être un peu lourde et redondante, tout en simplifiant et réduisant les processus de réflexion. Toujours est-il, et c'est le principal, que l'on comprendra aisément, je l'espère, le fond et le sens du propos.

En ce qui concerne ma situation, je ne m'étalerai pas sur mes différents « soucis » (moi aussi j'utilise les euphémismes médicaux), vous comprendrez que rien ne s'est amélioré. Cela ne se peut sans l'élimination des causes provoquant les maux. J'ai juste ajouté à ma routine les exercices conseillés par le kiné.

Quant à ma détention provisoire, cela fait plus de trois mois que je n'ai pas de nouvelles du juge d'instruction, que rien ne se passe. Récemment, lors du renouvellement de mon mandat de dépôt, le JLD (juge de la liberté et D) avait ordonné une **enquête de faisabilité pour une liberté conditionnelle** (je ne suis pas sûr de ce terme, mais en gros, prison à la maison avec bracelet). **Cela fait désormais plus d'une semaine que nous savons que le juge d'instruction a la réponse, que mes avocats ont demandé qu'on la leur transmette, mais rien**. Encore une fois, le juge d'instruction fait durer le plaisir.

Cela ne pourra pas, dommage pour lui, durer éternellement. Pendant ce temps, je ne peux que constater ses pratiques humanistes.

**Voilà pour aujourd'hui, au plaisir de vous écouter.
Merci encore pour votre soutien à tous.tes les enfermés.es et à leurs proches.
Force et courage à elles et spécialement aux isolés.es!**

**Salutations et respect,
Flo.**

Lettre du 18 février 2022.

*S'il est vrai que je n'ai cessé de donner des nouvelles régulières par courrier puisqu'il était tout bonnement plus simple de poser le stylo et le laisser glisser au fil aléatoire de pensées éparées, cela fait 8 mois que je n'ai pas posé de texte spécifiquement sur l'isolement. Non pas parce que la situation n'ait pas évolué mais bien au contraire qu'il **m'est devenu tellement plus ardu de m'y mettre**. Plusieurs fois, j'ai voulu écrire (sur différents sujets) mais c'était devenu comme impossible, **la concentration est douloureuse** et au final, c'est toujours l'abandon, la remise à plus tard... la déception ! Ce texte sera donc très certainement plus bref que les précédents (voir les lettres publiées en mai et octobre 2021 sur le blog et dans l'envolée).*

*Mais vu qu'hier **on m'a bien fait comprendre qu'il ne fallait pas que je m'attende à sortir d'isolement, que c'était joué d'avance...** et en suivant la décision du juge des libertés et de la détention (JLD) vis à vis de ma demande de mise en liberté (DML), je me dis que c'est le moment d'écrire car si je sors, je ne le ferai peut être pas et si je reste... au moins ça sera un constat de la situation à ce moment là.*

*Hier donc a eu lieu le débat contradictoire pour mon maintien à l'isolement, la mascarade trimestrielle. **Il est surprenant de constater qu'après plus d'un mois à demander, en vain, un rendez vous avec ma docteure attitrée, il soit mis au dossier, ce que je qualifierai de « foutaise ».** Un avis favorable griffonné sur la lettre de la direction, tenant en deux mots : « Avis favorable » signé par un médecin inconnu, où mon nom est inscrit avec un numéro d'écrou n'ayant rien à voir avec le mien... BRAVO !*

*Mais attention ce n'est pas tout, la Pénitencière ne m'a pas oublié pour la St Valentin, car depuis le 14 février, **je suis affublé de l'étiquette de « meneur ».** Tout ça en ayant toujours et seulement été en isolement, sans avoir aucune communication avec d'autres détenus, sans participation à une quelconque contestation, sans même aucun compte rendu d'incident (CRI), bref sans raisons ! Félicitations ! (J'aurai préféré des fleurs...).*

*Sur le plan physique, malgré que je passe un temps quotidien conséquent au maintien de mon état corporel, être enfermé en permanence dans des boîtes trop petites, sans accès à une vraie promenade, **ne me permet pas d'exercer la marche. 14 mois « sans marcher » ont affaibli considérablement mes genoux, tout comme l'inaccès à des activités affecte mes poignets...** Ces articulations me sont, depuis un certain temps déjà, **douloureuses**. Mais bonne nouvelle : mes dents sont soignées !*

*Mais pire que tout, c'est mon **cerveau qui déraile**, la situation est devenue catastrophique. Déjà en octobre, lors de l'entretien avec le Juge d'instruction (JI), j'avais pu constater que **je perdais le fil**. Avant d'arriver à la fin de certaines questions, j'avais déjà **oublié le début**, de même que pour les réponses... Désormais c'est pire. (Heureusement, en février il a accepté de m'imprimer les questions pour que je puisse avoir un support pour pallier au déficit de mes capacités).*

*Le constat le plus brutal est apparu via les cours d'anglais. L'anglais en tant que langue n'est pas le problème (même si mon vocabulaire est pauvre et mes conjugaisons hasardeuses). Je comprends sans souci les énoncés et les textes servant de supports car cela est, selon moi « passif » : je n'ai pas à réfléchir, à créer une idée pour cela. **Mais lorsque l'exercice demande d'analyser, d'apporter un avis, exigeant finalement une réflexion « active », le drame survient. Ce qui ne me demanderait qu'une demi heure en temps normal et qui au printemps dernier me prenait deux ou trois heures, m'est désormais hors de portée.** Je sais que l'exercice est facile mais je ne peux pas, **mon cerveau se bloque**, comme s'il se transformait en gelée anglaise (en glaise?), **comme si les synapses se rétractaient, déconnectant les neurones les uns des autres et que la matière grise se figeait en se***

dilatant et subissant alors une forte compression contre la boîte crânienne me provoquant des maux de têtes terribles. Savoir que quelque chose est normalement facile et constater ne plus pouvoir le faire est d'une violence inouïe. Comme si je n'arrivais plus à faire mes lacets ou à me servir d'un interrupteur... J'ai l'impression d'être paralysé de la pensée.

Il m'est aussi devenu impossible d'assimiler une quelconque information sans un temps relativement long consacré spécifiquement à cela. Prendre en direct une décision ou faire un choix, même anodin, me rend perplexe voire paniqué. Par exemple un matin, un surveillant m'a gentiment laissé choisir, chose inhabituelle, si je souhaitais aller en opprimenade le matin ou l'après midi. Résultat : stress, angoisse, indécision, bug cérébral... je ne sais même plus si j'ai réussi à choisir...

Mon cerveau fonctionne au ralenti, les pensées ne se renouvellent pas, elles sont lentes et tournent en boucles sans vraiment évoluer. Je répète plus ou moins les mêmes choses dans mes courriers, il doit être rare que j'envoie des messages à caractère exclusif.

J'ai l'impression que durant toute une semaine, il passe, dans mon cerveau, autant de pensées différentes qu'il en passait en une heure autrefois.

Cette léthargie cérébrale rend toute tentative de réflexion lente et infructueuse et je me renvoie à l'image d'un zombie qui, refusant de quitter le monde des vivants, s'acharne mordicus à mimer pathétiquement l'activité de sa vie passée...

Libre Flot.

POURQUOI JE FAIS LA GREVE DE LA FAIM

Communiqué de Libre Flot, 27 février 2022 .

Cela fait plus de 14 mois que la DGSI m'a expliqué que je n'étais pas arrêté pour ce qu'elle voulait me faire croire, à savoir mon engagement auprès des forces kurdes contre Daech au Rojava.

Cela fait plus de 14 mois que **rien ne valide la thèse élaborée de toutes pièces par la DGSI** alors même que pendant au moins 10 mois j'ai été suivi, tracé, sous écoute 24 heures sur 24 dans mon véhicule, mon lieu de vie, espionné jusque dans mon lit.

Cela fait plus de 14 mois que je comprends que **ce sont mes opinions politiques et ma participation aux forces kurdes des YPG dans la lutte contre Daech qu'on essaie de criminaliser.**

Cela fait plus de 14 mois qu'on reproche une association de malfaiteurs à 7 personnes qui ne se connaissent pas toutes les unes les autres.

Cela fait plus de 14 mois à répondre aux questions d'un juge d'instruction utilisant les mêmes techniques tortueuses que la DGSI : la manipulation, la décontextualisation, l'omission et l'invention de propos et de faits afin de tenter d'influencer les réponses.

Cela fait plus de 14 mois que je subis les provocations de ce même juge d'instruction qui, alors que je croupis dans les geôles de la République, se permet de me dire que cette affaire lui fait perdre son

temps dans la lutte contre le terrorisme. Pire encore, il se permet la plus inacceptable des insultes en se référant aux barbares de l'État islamique comme étant mes « amis de chez Daech ». Bien que verbal, cela reste un acte inouï de violence. C'est inadmissible que ce juge s'octroie le droit de m'injurier au plus haut point, tente de me salir, et crache ainsi sur la mémoire de mes amis et camarades kurdes, arabes, assyrien.ne.s, turkmènes, arménien.ne.s, turc.que.s et internationaux.les tombé.es dans la lutte contre cette organisation. J'en reste encore aujourd'hui scandalisé.

Cela fait plus de 14 mois d'une instruction partielle où contrairement à son rôle le juge d'instruction instruit uniquement à charge et jamais à décharge. Il ne prend pas en considération ce qui sort du scénario préétabli et ne sert qu'à valider une personnalité factice façonnée de A à Z par la DGSI, qui loin de me représenter ne reflète que les fantasmes paranoïaques de cette police politique. Ainsi, je suis sans cesse présenté comme « leader charismatique » alors même que tout mode de fonctionnement non horizontal est contraire à mes valeurs égalitaires.

Cela fait plus de 14 mois que sans jugement on m'impose la détention dite provisoire que je subis dans les plus terribles conditions possibles : le régime d'isolement considéré comme de la « torture blanche » et un traitement inhumain ou dégradant par plusieurs instances des droits humains.

Cela fait plus de 14 mois que je suis enterré vivant dans une solitude infernale et permanente sans avoir personne à qui parler, à juste pouvoir contempler le délabrement de mes capacités intellectuelles et la dégradation de mon état physique et ce, sans avoir accès à un suivi psychologique.

*

Après avoir sous des airs faussement neutres fourni à l'administration pénitentiaire des **arguments fallacieux pour s'assurer de mon maintien à l'isolement**, le juge d'instruction demande le rejet de ma demande de mise en liberté, tout comme le parquet national antiterroriste. Pour ce faire, ils reprennent presque en copier / coller le rapport de la DGSI du 7 février 2020, base de toute cette affaire dont nous ne savons pas d'où viennent les informations et dont la véracité n'a pas été démontrée. On est en droit de se demander à quoi ont servi les écoutes, les surveillances, les sonorisations et ces deux ans d'enquête judiciaire et d'instruction puisque **sont occultés les faits qui démontrent la construction mensongère de la DGSI**.

Le parquet national antiterroriste et le juge d'instruction n'ont de cesse d'essayer d'instiller la confusion et de créer l'amalgame avec des terroristes islamistes alors même qu'ils savent pertinemment que j'ai combattu contre l'État islamique, notamment lors de la libération de Raqqa, où avaient été planifiés les attentats du 13 novembre.

Le juge d'instruction prétend craindre que j'informerais des personnes imaginaires de ma situation alors que celle-ci est publique notamment parce que la DGSI ou le PNAT eux-mêmes ont fait fuiter l'information dès le premier jour. Il prétend ainsi empêcher toute pression sur les témoins, les victimes et leurs familles alors même qu'il n'y a ni témoin, ni victime puisqu'il n'y a aucun acte. C'est ubuesque. Est aussi évoquée sa crainte d'une concertation entre coinceulé.es et complices même si toutes et tous les coinceulé.es ont été mis.es en liberté, qu'il n'a plus interrogé personne d'autre que moi depuis octobre 2021, et que j'ai attendu patiemment qu'il ait fini de m'interroger pour déposer cette demande de mise en liberté.

Il aurait pu être comique dans d'autres circonstances de constater l'utilisation à charge de faits anodins comme : jouir de mon droit à circuler librement en France et en Europe, de mon mode de vie, de mes opinions politiques, de mes pratiques sportives, de mes goûts pour le rap engagé ou les musiques kurdes.

Le juge d'instruction s'en prend à ma mère en la désignant comme n'étant pas une garantie valable pour la simple raison qu'elle n'a pas empêché son fils âgé de 33 ans à l'époque de rejoindre les forces

kurdes des YPG dans la lutte contre Daech. Encore une fois, c'est ma participation dans ce conflit qu'on criminalise. Il lui reproche également l'utilisation d'applications cryptées (WhatsApp, Signal, Télégram...) comme le font des millions de personnes en France. Enfin, il dénigre tout d'un bloc toutes les autres options de garanties (travail, hébergement...) sans rien avoir à leur reprocher alors même que les personnels du SPIP dont c'est le métier ont rendu un avis favorable.

*

Comment alors comprendre qu'après avoir ordonné ces enquêtes de faisabilité signifiant la possibilité de me remettre en liberté avec bracelet électronique, le juge des libertés et de la détention malgré le rendu refuse ensuite de la mettre en place ? **Nous sommes nombreux et nombreuses à constater que dans toute cette affaire la « justice » viole ses propres lois et est soumise à l'agenda politique de la DGSJ.**

J'ai récemment appris de la bouche même du directeur des détentions de la maison d'arrêt des Yvelines (Bois d'Arcy), que je remercie pour sa franchise, que mon placement et mon maintien à l'isolement étaient décidés depuis le premier jour par des personnes très haut placées et que quoi je dise ou que lui-même dise ou fasse, rien n'y ferait, que cela le dépasse, le dossier ne sera même pas lu et je resterai au quartier d'isolement et que de toute façon rien ne pourrait changer avant les élections présidentielles.

*

Puisque l'on cherche à criminaliser les militants et militantes ayant lutté avec les Kurdes contre Daech,

Puisque l'on utilise la détention soi-disant provisoire dans le but de punir des opinions politiques,

Puisque cette histoire n'existe qu'à des fins de manipulation politique,

Puisque aujourd'hui on ne me laisse comme perspective que la lente destruction de mon être,

Je me déclare en grève de la faim depuis le dimanche 27 février 2022 à 18 heures, je ne réclame à l'heure actuelle que ma mise en liberté en attendant de démontrer le côté calomnieux de cette honteuse accusation.

Libre Flot.

LIBEREZ
LIBRE
FLOT

SOUTIEN812.NET
SOUTIEN812.NET

LIBEREZ
LIBRE
FLOT

SOUTIEN812.NET
SOUTIEN812.NET